

Délibération 2023 / 04-20

L'an deux mil vingt-trois le jeudi six avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Était absent : Arnaud PICOUT.

Secrétaire de séance : Mr Didier LASSECHERE

* * * * *

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur le Maire :

- expose à ses Collègues qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Royère peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune,
- propose d'ouvrir cette ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00 €, afin de tenir compte des besoins prévisionnels de trésorerie des douze prochains mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de passer le contrat pour la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin, selon les conditions suivantes :
 - Montant : 150 000,00 €
 - Durée : 12 mois
 - Frais de dossier : néant
 - Commission d'engagement : 0,10 % du montant global, soit 150,00 €
 - Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois
 - Taux d'intérêt de référence : Taux révisable €STER + 0.76 %
 - Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
 - Remboursement des fonds : à l'initiative de l'emprunteur, en tout ou partie et à tout moment de la période
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment le contrat à passer avec la Caisse d'Épargne du Limousin.

Fait et délibéré en Mairie, le 6 avril 2023



Le Maire,
Raymond RABETEAU